

# Croix-Rouge et guerre chimique

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **33 (1925)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-973956>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

organisch und aus eigener Kraft Wachsende bleibt lebensfähig. Klare Begriffsbestimmung werden nötig. Diese Klärung in der Begriffsbestimmung des Roten Kreuzes herbeizuführen, hat sich erneut das Internationale Komitee vom Roten Kreuz zur Aufgabe gemacht. Es ruft die nationalen Gesellschaften zum Kampf gegen den Mißbrauch des Roten Kreuzes auf. Die XII. Konferenz hat es nochmals allen nationalen Rotkreuzgesellschaften zur Pflicht gemacht, den gesetzlichen Bestimmungen ihres Landes zum Schutz des Roten Kreuzes und zur Verhinderung jeder Art des Mißbrauchs mit allen nur möglichen Mitteln Geltung zu verschaffen und für den Fall der Unzulänglichkeit in der nationalen Gesetzgebung dahin zu wirken, daß durch neue Gesetze der völlige Schutz des Roten Kreuzes garantiert wird. Die Stärke des Roten Kreuzes liegt in der Einfachheit und Allgemeingültigkeit seiner Idee. Solange die Arbeit des Roten Kreuzes zielbewußt dieser Idee folgt, solange sie ihres Ursprungs und der verpflichtenden Entwicklung ihrer Geschichte bewußt bleibt, so lange wird das Rote Kreuz seine segensreiche Mission in der Welt erfüllen.

## Croix-Rouge et guerre chimique.

Depuis qu'elle existe, la Croix-Rouge s'efforce d'atténuer les horreurs des guerres. Les conférences internationales, le comité de Genève et les Croix-Rouges nationales, soit toutes les organisations dont l'emblème est « Inter arma caritas » cherchent, dès qu'une nouvelle invention meurtrière a été découverte, à trouver les moyens d'en empêcher ou d'en limiter l'emploi.

C'est pourquoi, pendant la grande guerre, le Comité international a protesté le premier contre l'emploi d'un nouveau moyen

de destruction particulièrement terrible et barbare: les gaz vénéneux.

Cette nouvelle arme, qu'on a baptisée du nom de « guerre chimique », utilise les moyens les plus variés pour mettre les hommes hors de combat, pour les anéantir. Elle est d'autant plus cruelle qu'elle atteint non seulement les troupes mais aussi la population civile.

En 1907, la Convention de La Haye prescrivait qu'il est interdit, pour faire la guerre, d'employer du poison ou des armes empoisonnées; mais en 1889 déjà 27 puissances avaient ratifié la déclaration par laquelle elles s'interdisaient « l'emploi de projectiles qui ont pour but unique de répandre des gaz asphyxiants ou délétères ». Ces mêmes prohibitions figurent au Traité de Versailles et à plusieurs traités ultérieurs, particulièrement à celui de Washington en 1922, où il est dit que les puissances signataires (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Italie et Japon) déclarent reconnaître cette prohibition et invitent toutes les nations civilisées à adhérer à cet accord.

C'est que la guerre chimique est particulièrement inhumaine. Jusqu'ici, les armes destinées à mettre l'ennemi hors de combat tendaient vers ce but par des moyens visibles, en quelque sorte mécaniques: les projectiles qui atteignaient des combattants, trouaient ou lacéraient les corps, faisant des blessures plus ou moins sérieuses et qui — trop souvent — devaient amener la mort.

On a cherché à classer les substances employées pendant la dernière guerre pour anéantir l'ennemi de cette façon en trois catégories:

1. Les *irritants* dans lesquels rentrent les lacrymogènes, les vésicants et d'autres produits gazeux. Ils ne sont pas les plus dangereux puisqu'ils ne mettent l'homme

que temporairement hors de combat en le rendant momentanément aveugle ou en provoquant sur sa peau des ampoules fort douloureuses mais rarement mortelles.

2. Les *suffocants* ou *asphyxiants* qui déterminent des blessures mortelles aux poumons lorsqu'on est obligé de les respirer. Plus ou moins rapidement l'homme meurt alors d'œdème pulmonaire, avec des spasmes affreux qui provoquent une agonie terrible. Ces gaz asphyxiants sont presque tous des dérivés du chlore; le plus connu et le plus employé pendant la dernière guerre porte le nom de phosgène.

3. Enfin les *toxiques* qui agissent sur le système nerveux et provoquent la paralysie.

Mais la plupart des produits employés cumulent les effets nocifs, les combinent et provoquent des lésions fatales qui entraînent la mort de l'individu «gazé» soit à bref délai, soit plus tard, presque toujours avec des souffrances atroces et inhumaines. Ajoutons encore que les gaz de guerre, qui agissent plus spécialement sur les poumons et qui ont obligé l'emploi préventif des masques, peuvent prédisposer les blessés à des maladies infectieuses qui emporteront les gazés, parfois après plusieurs années de souffrances physiques et morales.

Ce que nous décrivons ici est déjà horrible, mais on sait que les chimistes ont inventé pire. On a parlé — c'était vers la fin de la guerre et depuis lors — de produits gazeux au moyen desquels il serait facile d'anéantir les populations de villes entières ou de régions sur lesquelles ces toxiques seraient répandus. Le danger réel de la guerre chimique repose dès lors sur la découverte de nouveaux gaz plus traîtres encore que ceux qu'on connaît jusqu'ici et sur l'emploi de cette

arme terrible dans une beaucoup plus large mesure que pendant la dernière guerre.

Pour parer à l'effroyable danger d'une nouvelle guerre, guerre où de nouvelles méthodes de combats — particulièrement inhumaines — seraient certainement employées, la Croix-Rouge doit jeter un cri d'alarme et soulever l'opinion publique. En provoquant une réprobation universelle, la Croix-Rouge parviendra peut-être à un résultat qu'aucune conférence internationale n'a atteint jusqu'à aujourd'hui: opposer à la guerre chimique des moyens efficaces et pratiques ....., ou, mieux encore, obtenir au nom de l'opinion publique justement indignée, la prohibition universelle de ce qu'on a appelé la guerre chimique.

Dans un travail sur cet objet, présenté à la XII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge, les auteurs, MM. Micheli et Cramer, tous deux membres du Comité international, présentent les conclusions suivantes:

« Il est du devoir de la Croix-Rouge de rechercher, dès le temps de paix, les moyens de protéger son personnel, les armées belligérantes et tout spécialement les populations civiles de l'arrière contre les attaques de la guerre chimique.

Le Comité international est chargé d'entrer en rapport avec les sociétés nationales à ce sujet. Il devra les engager notamment à se pourvoir d'un matériel complet de masques et autres moyens préventifs appropriés.

La Croix-Rouge cherchera de toutes ses forces à obtenir qu'il soit interdit d'appliquer la guerre chimique aux populations civiles.

D'une façon générale, la lutte morale contre l'emploi des poisons de combat et contre la guerre bactériologique, de même

que la préparation scientifique et technique des meilleurs moyens préventifs contre les nouvelles méthodes de la guerre moderne, doivent passer au premier plan des préoccupations de la Croix-Rouge internationale et des Croix-Rouges nationales.»

**L'humanité peut dire:  
« J'ai fait la Croix-Rouge ».**

La revue *La Croix-Rouge de Belgique* d'avril publie, à l'occasion de la « Semaine » que nous avons annoncée dans notre n° 5, les appréciations de plusieurs notabilités belges sur le rôle de la Croix-Rouge. Voici celle de M. Jules Destrée, ancien ministre des sciences et des arts:

« Quand l'humanité comparaitra devant le tribunal de l'histoire, elle devra avouer, avec honte: J'ai fait la guerre. Mais elle pourra ajouter: C'était dans des moments de folie, et même en ces moments-là, j'ai fait la Croix-Rouge, œuvre de raison et de bonté.

C'est pendant les périodes sauvages que la Croix-Rouge a rendu ses plus éclatants services. Mais elle est utile encore, quotidiennement, dans les temps pacifiés. Elle poursuit inlassablement une entreprise touchante de soins aux malades et aux blessés, d'assistance aux débilés, de préservation de la race.

Aussi est-il un devoir de tout homme — et de toute femme — qui n'est pas insensible à la loi de dévouement à ses semblables, de la soutenir et de l'encourager, par des contributions d'argent, quand ils le peuvent, par des contributions de bonne volonté et de propagande, toujours.»

*Jules Destrée.*

**Aus unfern Zweigvereinen.  
De nos sections.**

**Appenzell A.-Rh. — Rotkreuztag.** Sonntag, den 15. November, fand im Saale zur „Linde“, in Teufen, der 14. appenzellische Rotkreuztag statt. Wie üblich wurde der Versammlung vorgängig wieder eine praktische Uebung der Rotkreuzkolonne in Verbindung mit dem Samariterverein Teufen veranstaltet, die um 1 Uhr begann und um halb 3 Uhr mit einer Kritik des Kolonnenkommandanten, Herrn Dr. med. Freund, endete. Der Uebung war eine Sturmkatastrophe zugrunde gelegt. In sachverständiger, ruhiger Art leisteten die herbeigerufenen Sanitätsmannschaften die erste Hilfe und brachten die Verunglückten in ein improvisiertes Notspital in der „Sanitas“, wo letztere in sorgsame Pflege genommen wurden.

Die ziemlich gut besuchte Versammlung wurde um 3 Uhr vom Präsidenten des Zweigvereins, Herrn C. Indlekofer, eröffnet. Er erteilte das Wort dem Referenten, Herrn Dr. Wartmann, in St. Gallen, der in klarem, fließenden Vortrage ein Bild vom Leben und Wirken des großen Arztes Dr. S. Laurenz Sonderegger entwarf. Besondere Aufmerksamkeit widmete der Referent Sondereggers Wirken als Arzt, Hygieniker und Begründer der populären Gesundheitspflege in der Schweiz. Stille Bewunderung ergriff die gespannt lauschenden Zuhörer vor dem vielseitigen Menschenfreund, der in Wort und Schrift bahnbrechend neue Behandlungsmethoden und vor allem die bisher fast unbekannte Volksgesundheitspflege eingeführt hat. Das von Herrn Dr. Rud. Burckhardt verfaßte Buch „Arzt und Menschenfreund, der St. Galler Doktor Jakob Laurenz Sonderegger“ sei jedem Rotkreuzmitgliede zur Lektüre warm empfohlen.

Den zweiten Teil der Tagung nahmen die üblichen Hauptversammlungstraktanden in